



Caisse des Ecoles
77370 - Nangis
Tél. 01.64.60.52.67
Fax 01.60.67.53.17

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt trois mars à dix huit heures, s'est réuni le Comité de la Caisse des Ecoles en suite des convocations adressées le 13 mars 2017, sous la présidence de Madame Anne Marie OLAS.

Etaient présents :

Mme OLAS, M. VEUX, Mme BOUDET, M. GABARROU
Mme JEMAARI-BILLOUT, Mme LAMARRE-TABARI, Mme DEROCHE,
M. DISCH, Mme VIGNOT

Excusés représentés :

M. BILLOUT par Mme BOUDET
Mme GALLOCHER par M. VEUX
Mme BOUJIDI par Mme OLAS
Mme BOUGE par Mme LAMARRE-TABARI
Mme MARCHAIS par Mme JEMAARI-BILLOUT

Absents :

Mr TAUPIN
Mme RICHEZ, Mme TAILLIEU, Mme CANTAREL, Mme DINAUT

Absents excusés :

Mme DUPINAY
Mme CHANDARD, Mme FRANZI
Mme PARQUET, Mr PLUVINAGE

2017/005 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL SUR LE BUDGET CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le compte de gestion dressé en ce qui concerne la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017/006 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le décret n° 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président présentant le compte administratif de la caisse des écoles de l'année 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	909 834,83 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	902 332,42 €
Résultat antérieur	+ 16 639,55 €
Résultat 2016	24 141,96 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	18 551,38 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	26 903,95 €
Résultat antérieur	+ 15 351,71 €
Résultat 2016	6 999,14 €

Reste à réaliser 2016

En dépenses	0,00 €
En recettes	0,00 €

2017/007 - OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Comité,

VU le décret numéro 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017-006 de ce jour, par laquelle le Comité de la Caisse des Ecoles a approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant l'excédent de fonctionnement que présente le compte administratif 2016, soit la somme de 24 141,96 €,

Considérant l'excédent d'investissement que présente la clôture de l'exercice 2016 soit la somme de 6 999,14 €,

Considérant les restes à réaliser des dépenses et des recettes de la section d'investissement est néant.

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UN :

PREND ACTE du report sous l'imputation 001 aux recettes de la section d'investissement, de l'excédent de clôture de l'exercice, soit la somme de 6 999,14 €.

ARTICLE DEUX :

PREND ACTE de l'état néant du report des restes à réaliser dépenses et recettes de la section d'investissement.

ARTICLE TROIS :

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de fonctionnement, la somme de 24 141,96 €.

2017/008 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES – ANNEE 2017

La Caisse des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2016 /006 en date du 05 avril 2016 approuvant le budget de la caisse des écoles pour l'année 2016,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2017-001 en date du 09 mars 2017 relative au débat des orientations budgétaires,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget de la caisse des écoles s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 1 027 097,21 € en section de fonctionnement ;
- 28 316,71 € en section d'investissement.

VOTE DU BUDGET

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
011	Charges à caractère général	337 867.00	13		
012	Charges de Personnel	637 599.00	13		
65	Autres charges gestion courante	32 728.00	13		
TOTAL	DEPENSES GESTION DES SERVICES	1 008 194.00	13		
67	Charges exceptionnelles	100.00	13		
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 008 294.00	13		
042	Opérations d'ordre entre section	18 803.21	13		
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	18 803.21	13		
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 027 097.21	13		
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 027 097.21	13		

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
21	Immobilisations corporelles	28 316.71	13		
TOTAL	DEPENSES D'EQUIPEMENT	28 316.71	13		
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	28 316.71	13		
TOTAL	RESTES A REALISER	0.00	13		
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 316.71	13		

RECETTES**FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
70	Produits des services	17 438.00	13		
74	Dotations et Participations	985 517.25	13		
TOTAL	RECETTES GESTION DES SERVICES	1 002 955.25	13		
77	Produits exceptionnels	00.00	13		
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 002 955.25	13		
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 002 955.25	13		
002	Résultat reporté	24 141.96	13		
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 027 097.21	13		

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
10	Dotations fonds divers réserves	2 514.36	13		
TOTAL	RECETTES FINANCIERES	2 514.36	13		
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 514.36	13		
040	Opérations d'ordre entre section	18 803.21	13		
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 803.21	13		
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	21 317.57	13		
001	REPRISE ANTICIPEE	6 999.14	13		
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 316.71	13		

Monsieur GABARROU : je vois que l'imputation 611 a augmenté par rapport à l'an passé.

Madame OLAS : oui car cette année nous avons 3 séjours classes de découverte (Noas, Château et Roches), mais cela représente 4 classes car à l'école Noas deux classes partent, contre une seule classe l'an passé.

Monsieur GABARROU : le projet cirque de l'école les Rossignots est-il inclus dans le montant ?

Madame OLAS : non la dépense pour le projet cirque est dans l'article 6574, car c'est une subvention

Dans cet article, il y a les 12€ par élève pour les sorties scolaires + 12€ par élève pour les projets culturels.

Monsieur GABARROU : augmentation de l'article 6156 ?

Madame OLAS : ce sont les dépenses pour les contrats SOCOTEC, SICLI, Bureau Véritas et à cela, s'ajoute une dépense obligatoire qui est l'analyse de l'air dans les écoles maternelles. Sont concernés également la crèche et l'AL maternel. Cette nouvelle dépense est incontournable.

Monsieur GABARROU : le montant pour le personnel a augmenté.

Madame OLAS : le personnel est vieillissant et fragilisé donc de nombreux remplacements sont effectués.

- Le budget a été calculé sur la base de 1 197 élèves (en tenant compte d'une ouverture de classe à l'école élémentaire Château et une classe ULIS à l'école primaire Roches). L'an passé la base était de 1 150 élèves.

- Augmentation des recettes des classes découvertes, car plus d'enfants partent

La dépense se répartit environ ainsi

45 % recettes familles

55 % à la charge de la Caisse des Ecoles.

Monsieur GABARROU : augmentation de 10 % de la subvention commune, due à l'augmentation des dépenses.

Monsieur GABARROU : la recette FCTVA a baissé ?

Madame OLAS : Les dépenses d'investissement N-1 étaient moins élevées. Le taux est transmis par la Préfecture, il est toujours inférieur à 20 %.

Monsieur GABARROU : augmentation de la somme allouée en matériel/mobilier ?

Madame OLAS : Deux classes doivent être équipées en mobilier et matériel suite aux ouvertures et il faut également prévoir l'installation de stores.

En fonctionnement, des serrures doivent être changées afin que les enseignants puissent fermer leur classe de l'intérieur (suite aux exercices PPMS, et anti-intrusion), c'est une dépense d'environ 1 315 euros.

Monsieur GABARROU : qu'en est-il de la pose d'un interphone/vidéo à l'entrée de l'école Château.

Madame OLAS : le système a été installé à l'école Rossignots en 2016, pour les autres écoles, nous avons présenté une demande de subvention, nous sommes en attente de réponse.

Informations diverses :

Une exposition a lieu cette semaine à l'Espace Culturel de Nangis, elle a été préparée par les élèves de la classe UPE2A (élèves primo arrivants allophones) du collège de Nangis, et leur professeur Monsieur MAURICE. Ils souhaiteraient accueillir les élèves des écoles, ainsi que leurs enseignants, mais aussi leurs familles.

Dans cette exposition, ils présentent certains grands personnages de notre histoire qui ont donné leur nom à des rues de notre ville. En parallèle, ils se présentent eux-mêmes et leur parcours car ils viennent des 4 coins du monde, pourquoi ils sont venus en FRANCE, ce qu'ils aiment dans notre pays...

Cette exposition pourrait être prolongée (à voir absolument!).

Le 31 mars 2017 aura lieu à l'école des Rossignots, la cérémonie de l'Arbre de la Laïcité.

Le 27 avril 2017, journée du Handicap à la Salle Dulcie September. Une sensibilisation pour les scolaires (les plus grands) et le public.

Monsieur VEUX : La semaine de la Sécurité Routière se déroulera du 15 au 20 mai 2017.

Monsieur GABARROU : qu'en est-il des départs en classes découverte ?

Madame OLAS : L'Inspection de l'Education Nationale a donné son accord pour les séjours classes découverte

Madame LAMARRE-TABARI : en ce qui concerne l'école primaire Noas, seulement six élèves sur les deux classes ne partiront pas.

Madame OLAS :

Une question : nous sommes à la recherche d'un prestataire pour le nettoyage des rideaux dans les écoles, le pressing de la ZAC des Roches à Nangis, ne fait pas le nettoyage des rideaux ignifugés, si vous avez une idée, nous sommes preneurs

Monsieur GABARROU : il me semble qu'il y'a un pressing dans le centre de PROVINS.

Monsieur DISCH : Pourquoi ne pas contacter le SDIS ?

Madame OLAS : j'ai demandé à une personne du collège dont la fille est scolarisée à PROVINS. J'attends des informations.